crée des partis; on y gagne la division. Le but commun ne sera plus atteint. (Applaudissements). Le gouvernement ne fait que suivre la pratique constante de ses devanciers. M. Goblet lui-même a observé cette doctrine.

Quant aux professeurs investis de fonctions électives, ils se trouvent dans une situation difficile. Un principal de collège, élu maire, peut se trouver en conflit avec son inspecteur d'académie. Cette situation est inadmissible. L'Université toute entière est attachée à ses devoirs. Vous avez tort de vous faire les défenseurs de l'esprit d'insubordination. (App.)

Les peines dont le pouvoir central est armé contre certains scandales sont même insuffisantes. L'administration sera toujours bienveillante; elle s'efforcera de ramener les égarés, mais elle sera impitoyable pour les incorrigibles. (Applaudissements répétés).

M. JAURÈS veut répliquer. On crie : A samedi.

Le renvoi à samedi est mis aux voix à mains levées. L'épreuve est douteuse. Une deuxième épreuve par assis et levé donne également un résultat douteux. On vote par scrutin (Agitation.)

Le renvoi à samedi est repoussé par 300 voix contre 139. Le renvoi à demain est également repoussé.

SUSPENSION DE LA SEANCE

La séance est suspendue jusqu'à ce soir à 9 heures.

SÉANCE DE NUIT

La séance est reprise à 9 heures 1/2.

Réplique de M. Jaurès

M. JAURÈS. — Le ministre a formulé des propositions graves qui restreignent le droit des professeurs. Il a déclaré qu'il était dangereux de les voir se mêler aux luttes politiques. La loi n'a pas prévu cette incompatibilité. Vous la créez de toutes pièces ; vous avez cité le fait d'un principal devenu maire, appelé à donner des ordres à son inspecteur. C'est l'objection de la réaction même. Quand la loi militaire a été discutée, on a dit aussi qu'elle allait mettre la hiérarchie sociale en contradiction avec la hiérarchie militaire. C'était, en effet, mettre le riche au même rang que le pauvre. (Applaudissements à l'extrême gauche, protestations violentes au centre).

Vous le voyez, cette fraction de la Chambre ne peut m'écouter avec sang-froid. (Nouvelles protestations au centre.)

M. LE PRÉSIDENT. — M. Jaurès, votre parole est injuste.

M. JAURÈS. — Il s'est trouvé, je le répète, des hommes pour dire alors : Il y aura contradiction entre l'état social. (Nouvelles et violentes protestations au centre et à droite, tumulte prolongé.)

M. LE PRÉSIDENT. — Pour la dignité de la Chambre, je vais me voir obligé de suspendre la séance.

Plusieurs membres de la droite à M. Jaurès : Citez donc les noms de ceux qui ont tenu ce langage. (Violente agitation.)

M. JAURÈS. — Je prétends que la théorie du ministre est la négation du suffrage universel (Exclamations furieuses au centre.)

M. GAETHIER DE CLAGNY. — Vous l'avez mutilé par la loi des candidatures multiples.

M. LE PRÉSIDENT le rappelle à l'ordre.

M. JAURÈS. — N'a-t-on pas vu de simples juges arriver d'emblée à la tête de la magistrature.

M. le Président du conseil lui-même, en devenant ministre de l'instruction publique, est devenu d'emblée le supérieur des recteurs, sous les ordres desquels il était.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je n'étais plus professeur.

M. JAURÈS. — Je prends acte de ces paroles; elles résument la doctrine gouvernementale; je répète que c'est la négation du suffrage universel (Exclamations furieuses au centre.)

S'il en est ainsi, ayez donc le courage d'apporter un projet de loi (applaudissements sur de nombreux bancs); ayez le courage de dire à l'Université que vous la mettez hors du droit commun, que vous la soumettez, comme l'armée, à la discipline mécanique et au silence universel. (Applaudissements prolongés aux bancs socialistes.)

Nous voyons reparaître ici l'argument des pères de famille ; c'était l'argument clérical par excellence, contre la laïcisation ; vous savez bien que la bourgeoisie, pour conserver ses privilèges, retourne en partie au cléricalisme. (Protestations à gauche. Agitation).

Ce frappe les professeurs qui collaborent aux journaux socialistes, mais on encourage ceux qui collaborent aux journaux opportunistes; il y a des universitaires au *Temps* aux *Débats*; l'un d'eux a même été décoré par le ministre de l'intérieur. (Applaudissements socialistes.)

M. LE MINISTRE. — On n'a jamais inquiété un professeur écrivant dans un journal socialiste. (Exclamations à l'extrême gauche. — Tumulte.

M. JAURÈS. — Toutes les menaces apportées ici par le ministre ne serviront de rien; elles n'arrêteront pas le mouvement socialiste dans l'Université; depuis que vous avez modernisé l'enseignement secondaire, vous ne pouvez plus en chasser le problème social; vos professeurs sont libres de discuter Dieu; ne le seront-ils pas de discuter des conceptions politiques? (Applaudissements).

Vous autorisez des Dominicains à parler dans les cérémonies officielles des lycées; pourquoi ne permettez-vous pas aux socialistes d'y affirmer leur pensée? (Applaudissements répétés à l'extrême gauche).

Vous laissez des prêtres salariés combattre la République; accordez au moins aux socialistes le droit de la défendre (App. à l'extrême-gauche).

La clôture est prononcée.

LES ORDRES DU JOUR

M. LE PRÉSIDENT.— J'ai reçu plusieurs ordres du jour; le premier de M. Thierry Cazes. Le Président en donne lecture: un de M. Lannelongue, un de MM. Lasteyrie et Chaudey, un de Mgr d'Hulst.

L'ordre du jour de Mgr d'Hulst

L'ordre du jour de Mgr d'Hulst est ainsi conçu :

« La Chambre, considérant que la décentralisation de l'instruction publique est la seule solution des problèmes autrement insolubles, que soulève le système de l'Etat enseignant, invite le gouvernement à préparer cette décentralisation et passe à l'ordre du jour. »

MM. de Montfort et de Montebello ont déposé également un ordre du jour. M. l'abbé Lemire en a déposé un, ainsi conçu :

« La Chambre, prenant acte des déclarations du gouvernement, que les membres de l'enseignement ne sont pas des agents politiques, décide qu'ils seront nommés par des recteurs. »

L'ordre du jour de Lasteyrie-Chaudey

La priorité est demandée pour cet ordre du jour qui est ainsi conçu :

« La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Le gouvernement accepte cet ordre du jour

La priorité mise aux voix est accordée par 365 voix contre 124 sur 489 votants.

LE VOTE

Le scrutin est ouvert sur le fond. Il donne les résultats suivants :

Votants 460, majorité absolue 231; pour 389; contre 71. (Applaudissements.)

L'ordre du jour de Lasteyrie-Chaudey est adopté.

La séance est levée à 11 heures 45. Séance samedi à 2 heures.

SÉNAT

Séance du jeudi 21 juin. — Présidence de M. CHALLEMEL-LACOUR, président. — La séance est ouverte à 2 heures.

L'assainissement de la ville de Paris

M. CORNIL développe les conclusions de son rapport sur l'assainissement de Paris et de la Seine.

M. HARMEL démontre que le département de Seine-et-Oise aura à souffrir du projet. Il demande la création d'un canal couvert de Paris à la mer.

Divers orateurs parlent ensuite pour ou contre le projet. La suite de la discussion est renvoyée à vendredi. La séance est levée.

DANS LES COULOIRS

A LA CHAMBRE

La liberté d'association

Paris, 21 juin. — M. l'abbé Lemire, député du Nord, est l'auteur d'une proposition consacrant le principe de la liberté d'association, qui est de droit naturel. M. l'abbé Lemire distingue entre les associations ordinaires et les associations reconnues comme établissements d'utilité publique. Les associations de moins de vingt membres sont exemptes de toutes les formalités édictées. Pour les autres, il en est de même que pour celles qui ont pour objet l'enseignement à tous ses degrés et qui restent soumises à des lois spéciales. Enfin, les lois fiscales qui frappent les associations seront revisées le plus promptement possible dans le sens de l'égalité des charges de tous les citoyens.

La commission du budget

La commission du budget a reçu de M. le ministre des finances communication du tableau des diminutions qu'il a été possible aux différents ministères de faire subir à leurs propositions primitives de dépenses pour l'exercice 1895.

Ces diminutions atteignent le chiffre de 34,253,651 fr. Pour se conformer au désir exprimé par la commission du budget, les ministères ont recherché quelles étaient les réductions qui pouvaient être opérées dans les différents services, sans nuire à leur bon fonctionnement et sans être obligé de recourir en cours d'exercice à l'ouverture de crédits supplémentaires.

Les finances abandonnent 2,250,000 francs, l'intérieur 1,400,000 fr., la guerre 11,300,000 fr., la marine 7,150,000 fr., l'instruction publique 1,500,000 fr., le commerce 1,500,000 fr., les colonies 1,500,000 fr., les travaux publics 6,900,000 fr., l'agriculture 600,000 fr.

Le ministre des finances a également renoncé au crédit de 12 millions, primitivement inscrit pour l'amortissement.

Le budget des dépenses est donc réduit d'une somme totale de plus de 46 millions, ce qui permet de renoncer définitivement au bénéfice de 45 millions que devaient procurer au Trésor en 1895 les conventions nouvelles avec les Compagnies d'Orléans et du Midi.

Les exercices de 1893 et 1894

Le rapport de M. Cochery sur divers cahiers de crédits supplémentaires a été distribué aujourd'hui. Le rapporteur débute par l'étude de la situation de l'exercice écoulé et de l'exercice courant, et il est contraint d'avouer que l'exercice 1893 paraît devoir se solder par un déficit de 77 millions savoir : moins-values de recettes, 33 millions; déficit de l'excédent des crédits supplémentaires sur les annulations de crédit (en comprenant pour 40 millions les annulations probables en règlement d'exercice) 44 millions.

M. Cochery tâche d'atténuer cet aveu en faisant valoir que l'exercice 1894 présente actuellement un excédent de recettes de 55 millions environ provenant de la conversion de la rente 4 1/2 et de l'importation exceptionnelle des blés ; mais d'ici la fin de l'année, des moins values peuvent se produire sur certains chapitres et l'excédent de recettes sur lequel table le rapporteur général, disparaîtra subitement comme un beau rêve.

Le serment judiciaire

La commission du serment judiciaire a repoussé le contre-projet de M. Goujon et maintenu le texte du Sénat, estimant que ce dernier constitue une réelle amélioration de l'état actuel et que c'est la seule forme sous laquelle on puisse présentement faire aboutir la question.

AU SENAT

Les syndicats professionnels

La commission sénatoriale nommée par la gauche républicaine et l'union républicaine pour examiner la question des syndicats des ouvriers et employés de chemins de fer s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Cazot et a chargé M. Cordelet, son président, de préparer un rapport sur la question du commissionnement des employés et ouvriers du chemin de fer. M. Cordelet a bien voulu se charger de recueillir tous les renseignements utiles. Voici les questions auxquelles M. Cordelet doit répondre et qu'il exposera à la prochaine réunion dans son rapport : Quels sont les agents qui peuvent recevoir cette commission ? En quoi consistent les droits qu'elle confère vis-à-vis du public à ceux qui en sont investis ? De qui émane cette investiture ? Comment et par qui peut-elle être retirée ? Quels avantages et quelles garanties procure-t-elle, au regard des Compagnies, à ceux qui en sont pourvus ?

Commission des colonies

La commission sénatoriale des colonies s'est réunie aujourd'hui et a décidé de provoquer le plus tôt possible le debat en deuxième délibération du projet de loi relatif à l'organisation des colonies sur lequel sont d'accord et le gouvernement et la commission. Elle a décidé, en outre, d'examiner ultérieurement le projet de loi relatif à l'organisation de la Guadeloupe et de la Martinique.

L'incident Gailliffet

La gauche démocratique du Sénat s'est réunie sous la présidence de M. Bernard. Elle a examiné l'attitude à prendre en présence de l'intention manifestée par M. Delpech, sénateur de l'Ariège, de soulever un incident à la tribune au sujet de l'affaire Gailliffet. La discussion a été très longue et très vive; mais, tout en reconnaissant que la question avait un caractère de gravité, le groupe n'a pas cru devoir manifester son opinion sur le fond même, voulant, par cette attitude, laisser à M. Delpech toute son initiative.

La Séance d'hier

ET LES JOURNAUX

Voici les appréciations des principaux journaux de Paris, *sur la séance d'hier* :

Du Gaulois :

« Peut-on permettre à des professeurs de faire de la politique? Pour qui sait comment se triture la répugnante matière électorale, cette question est oiseuse. La République a converti tous les instituteurs en agents politiques et les innombrables universitaires qui encombrent le Palais Bourbon n'y sont arrivés que parce qu'ils ont négligé les enfants pour faire de la politique.

« La moralité de la chose ? La voici : les professeurs méritent des éloges quand ils disent du bien du gouvernement et des vexations quand ils en disent du mal. Franchement il n'y avait pas besoin de s'expliquer si longtemps pour aboutir à cette démonstration que nos excellents pions sont des agents électoraux. On le savait déjà. »

De l'Estafette :

« Veut-on ressusciter la confusion des langues ? Si tel professeur a le droit d'exposer publiquement des théories socialistes, comment fermerait-on la bouche à tel de ses collègues qui est anarchiste, à tel autre qui est papiste ? S'il est permis à celui-ci d'attaquer publiquement le culte catholique, pourquoi tel autre ne ferait-il pas le procès au protestantisme ou au judaïsme ou à la franc-maçonnerie ? La force et la dignité de l'éducateur de la jeunesse, c'est de se renfermer exclusivement dans la mission qu'il a adoptée librement et qui est bien la plus haute qui existe, développer les intelligences, former les caractères. »

De la *Petite République* :

« La Chambre, hier soir, a donné l'étiage du niveau intellectuel de la bourgeoisie française, que sa majorité représente. Pendant une heure et demie, par des hurlements continus, un tas de brutes repues, à la digestion laborieuse et bruyante, se sont efforcés de couvrir la voix de Jaurès, revendiquant les droits méconnus de la pensée humaine, le respect des principes essentiels, primordiaux, inscrits dans la Constitution et violés dans la personne des membres indépendants de l'Université. »

De la *Lanterne* :

« L'erreur des socialistes consiste à considérer les fonctionnaires comme des citoyens ordinaires. Or, ce ne sont pas des citoyens ordinaires. Le jour où ils entrent au service de l'Etat, ils aliènent, en échange des avantages matériels, une partie de leur liberté. Il intervient entre eux et l'Etat un contrat synallagmatique comportant des droits et des obligations réciproques.

Du *Voltaire* :

« Personne plus que nous n'a le respect du professeur et de l'instituteur, mais c'est justement parce que nous comptons sur eux — en les payant — pour donner une bonne éducation à notre jeunesse, que nous ne pouvons tolérer de leur part des manifestations antifrançaises et antirépublicaines. »

Du *Radical* :

« Le professeur a droit à une certaine indépendance, mais il ne doit en user qu'avec tact. Il n'est pas tout à fait aussi libre qu'un simple citoyen, et il doit éviter de se faire considérer comme un adversaire par les familles dont les enfants lui sont confiés. C'est une question de mesure dans l'attitude, dans l'expression des idées. »

De l'*Autorité* :

« Il est manifeste que le gouvernement est dans le vrai en interdisant aux professeurs de l'Université toute espèce d'immixtion dans la politique; c'est la doctrine de tout gouvernement régulier et fort, mais elle ne saurait concerner le gouvernement de la République. »

Du *Journal des Débats* :

« Quand le gouvernement prend l'attitude et tient le langage qui sont dans son rôle et dans son devoir, il faut l'y encourager d'autant plus que cela n'arrive pas tous les jours, mais tout au plus de deux jours l'un. Hier, on était dans un bon jour. »

Du *Journal* :

« Total : 5 h. 1/2 plus 2 h. 1/2 égal 8 heures de séance, pour le seul plaisir de permettre à M. Jaurès de faire un essai de la journée de huit heures ».

De M. Edmond Magnier dans l'*Evènement* :

« La Chambre est vraiment enfantine. Elle fait à ces interpellations des députés toujours candidats un honneur qu'elles ne méritent certainement pas. »

ENGAGÉ PRÉCOCE

Le jeune Roger de W..., âgé de douze ans, élève de quatrième au collège cantonal de Lausane, n'était pas ce qu'on appelle un mauvais écolier; mais quoique d'intelligence vive, il ne mordait guère à l'enseignement classique; il ne se sentait pas le tempérament d'un futur avocat, pasteur ou professeur: l'idée de poursuivre pendant de longues années encore des études qui ne lui disaient rien le tourmentait. C'est sous l'empire de cette idée que, ne prenant conseil que de lui-même, il écrivait à Guillaume II, empereur d'Allemagne, roi de Prusse.

Son épître disait en substance que l'écrivain était un jeune élève du collège cantonal de Lausanne, fils de M. le greffier du plus haut tribunal de la Suisse, arrière-petit-fils d'un général; qu'il ne faisait rien de bon au collège cantonal et sollicitait la faveur d'entrer dans l'armée allemande, qu'il éprouvait beaucoup d'admiration pour l'empereur, aimait aussi ses enfants dont il avait vu les portraits dans un album, et priait Sa Majesté de saluer plus particulièrement le second de ses fils. Le pli contenant cette lettre portait le nom : *Personnel* (personnel); il était adressé à M. l'empereur Guillaume à Berlin.»

Guillaume II ne jeta pas au panier la missive du collégien, dont le ton à la fois décidé et naïf ne dut pas lui déplaire. Il fit prendre par le ministre suisse à Berlin des renseignements sur la famille de son jeune correspondant. Inutile de dire que ces renseignements, corroborés par l'ambassade allemande à Berne furent des meilleurs.

De tout ceci ne se doutait nullement le père de Roger, lorsqu'il y a quelques jours, arrive chez lui un attaché de l'ambassade de Berne.

— Vous avez, demande-t-il à M. de W..., un fils qui se nomme Roger ?

— Oui. Qu'a-t-il fait, le garnement ?

— Oh ! rassurez-vous, rien de mal.

Et le visiteur met M. de W..., qui tombait des nues, au courant de la demande de son fils.

— Cette demande, ajoute-t-il, a été agréée par Sa Majesté, qui consent à se charger de l'éducation militaire de Roger; il est admis à l'école des cadets de Karlsruhe, qu'il passera à celle de Potsdam. Dans cette dernière, il sera le seul étranger avec le fils du shah de Perse. Il conservera sa nationalité et ne sera nullement lié, quant à l'avenir.

M. de W... eut, on le conçoit, de la peine à consentir à se séparer de son enfant ; il finit cependant par acquiescer à ses vœux. Roger est parti vendredi pour Karlsruhe.

LETTRE DU MAROC

(*De notre correspondant particulier*)

Tanger, 18 juin. — Je confie cette lettre à la poste espagnole, car elle vous arrivera plus sûrement que par la voie anglaise. Quand vous la recevrez, le câble vous aura appris la mort mystérieuse de Mouley-Hassan dans une embuscade désespérée, sur la route de Fez à Mequinez. Nos lecteurs connaissent déjà tous les détails de cet événement inattendu. Je n'y reviendrai donc pas. Mais je demande la permission d'examiner la situation créée au Maroc par la disparition de celui qui prétendait avec orgueil être le trente-deuxième descendant direct de Mahomet.

On avait craint tout d'abord de graves complications, et les indigènes qui prêtent parfois une oreille bienveillante aux nouvelles fabriquées dans les officines anglaises s'en allaient racontant partout que la France et l'Espagne songeraient à provoquer des complications belliqueuses. L'émoi, un instant, a été grand chez les Berbères comme chez les Maures, mais il a été heureusement vite calmé *lorsqu'on a appris officiellement que l'accord* entre Paris et Madrid était fait en faveur du maintien du *statu quo* à la suite de la proclamation comme souverain du Maroc du jeune Abdul-Aziz.

L'envoi d'une division navale française qui évolue depuis hier, le *Talonde* en tête, dans les eaux marocaines n'a été qu'une mesure strictement conservatrice en vue des troubles auxquels les compétitions des prétendants pouvaient exposer ce pays. Les autres puissances intéressées ont agi de même, et à proximité des ports voisins ce ne sont que bâtiments de guerre, allant et venant dans tous les sens, prêts à toutes les éventualités. Ce n'est pas que précaution inutile; car un oncle de Moulay-Hassan, appuyé d'une partie de l'armée, tient assurément, à opposer ses droits à ceux de Moulay-Abdul-Aziz, dont la jeunesse encourage fatalement les prétendants dans leurs ambitieuses entreprises.

Tout ce que l'on sait du nouveau Sultan, c'est que c'est un jeune homme de seize ans environ, fils d'une jolie circassienne qui était la favorite de Moulay-Hassan et le plus aimé de ses quatre enfants. Il a été élevé dans le harem sous le nom francisé de Aurora, et c'est à cette concubine achetée il y vingt ans dans un port de la Mer Noire que sa Hautesse défunte obéissait toujours aveuglément. Elle seul avait le droit de bourrer la pipe du Sultan et de boire avec lui, dans le même verre, des liqueurs opiacées, abrutissantes.

Il n'existe pas dans ce pays, de loi ou de coutume bien positive qui règle l'ordre de succession au pouvoir suprême. C'est ordinairement le Sultan lui-même qui désigne d'avance, parmi les membres de sa famille, l'héritier présomptif, et Moulay-Hassan a fait usage de cette faculté en faveur du jeune fils de sa favorite. Mais on peut se demander si sa volonté sera respectée de tous. Un autre de ses fils, en effet, Moulay-Mehemed avait été précédemment désigné par lui comme son successeur futur, et ne s'est vu dépossédé que tout récemment de cette situation au profit de Moulay-Abdul-Azis.

Moulay Mehemed est un homme de vingt-six ans, énergique, déjà signalé par de vigoureuses actions militaires dans le Tiliff et l'Atlas. Acceptera-t-il définitivement, sans résistance la domination de son frère cadet? A son défaut, quelques autres membres de la famille du sultan défunt, un de ses frères par exemple n'essayera-t-il pas, à un moment donné de s'emparer du trône? Les épaules d'un enfant de seize ans sont-elles assez robustes pour porter l'écrasant fardeau qu'elles viennent de recueillir ? Toutes ces questions préoccupent vivement les représentants des grandes puissances accréditées ici.

Un diplomate me disait aujourd'hui même : « Il ne faut pas se dissimuler que nous n'avons à faire qu'à du provisoire. Pas plus que ses prédécesseurs, le nouveau sultan ne peut se flatter de se voir accepté par ses nombreux rivaux sans d'ardentes et sanglantes luttes. La constitution territoriale du Maroc est même telle qu'elle comporte plusieurs centres politiques et religieux, éloignés des uns des autres et qui peuvent servir de réduits aux divers prétendants. Quel est, parmi ces derniers, celui qui a le plus d'énergie, celui qui peut compter, à défaut de ce qu'en Europe vous appelez l'opinion publique, sur le fanatisme des musulmans? C'est ce qu'on ignore encore. Il faut attendre avant de porter un jugement définitif. Mais si vous voulez toute ma pensée, je vous dirai que le morcellement de l'Empire que le défunt sultan avait pu éviter est devenu une éventualité possible. Et, dans ce cas, on peut se demander si un partage européen ne deviendra pas inéluctable. »

Vous le voyez, de gros nuages sont amoncelés à l'horizon et peuvent, d'un instant à l'autre, déchaîner un orage épouvantable. Ceux qui, en France, sont chargés de veiller sur nos destinées, feront bien de réfléchir sérieusement, à cet égard, et de prendre d'ores et déjà toutes les mesures nécessaires pour que la perfide Albion ne s'amuse pas encore une fois à nos dépens. Il ne faudrait pas recommencer l'ancien jeu et nous laisser duper !

JEAN DE LECTOURE.

LES BOURSES COMMERCIALES DE SÉJOUR

A L'ÉTRANGER

Le ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes met au concours des bourses commerciales de séjour à l'étranger de deux catégories, suivant l'âge exigé des concurrents.

Ces bourses sont attribuées pour deux ans et peuvent être renouvelées pour une troisième année par décision ministérielle.

Le concours comprend, dans chaque catégorie, des épreuves écrites et des épreuves orales. Les épreuves écrites auront lieu le 5 novembre 1894, au chef-lieu de chaque département.

Elles comprennent : 1° Une composition de géographie commerciale : 2° Une composition de législation ; Une composition d'arithmétique commerciale ; 4° Une composition de langue étrangère (thème, version et correspondance).

Les candidats doivent adresser à la préfecture du département de leur domicile, du 1er au 31 juillet, leur demande accompagnée des pièces ci-après : 1° Pièces authentiques justifiant qu'ils sont de nationalité française et qu'ils ont l'âge exigé par le règlement ; 2° Certificat délivré par bonnes vie et mœurs ; 3° Certificat délivré par le maire de la commune du domicile des parents et constatant la situation de fortune de ces derniers ; 4° Note écrite et signée par le candidat, relatant ses études et occupations antérieures ; 5° Demande indiquant la langue étrangère pour laquelle le candidat désire subir les épreuves écrites (anglais, allemand, espagnol ou portugais) et, s'il y a lieu, les autres langues étrangères pour lesquelles il désire subir des épreuves orales ou complémentaires (anglais, allemand, portugais, italien, langues orientales vivantes.

Bourses de la première catégorie. — Les bourses de la première catégorie (4,000 fr. pour la première année, 3,000 fr. pour la seconde) sont réservées aux jeunes gens, âgés de seize ans au moins et de dix-huit ans au plus, au 1er juillet de l'année du concours, qui désirent aller s'établir dans les pays hors d'Europe.

Les candidats à ces bourses doivent produire outre les pièces visées plus haut : 1° un certificat médical dûment légalisé, constatant qu'ils sont en état de supporter les fatigues du voyage et du changement du climat ; 2° un certificat du directeur du dernier établissement dans lequel ils ont poursuivi leurs études, constatant la durée et la nature de ces études.

Bourses de la seconde catégorie. — Les bourses de la seconde catégorie (variant de 2,500 fr. à 4,000 fr. pour la première année et de 2,000 fr. à 3,000 fr. pour la seconde) sont réservées aux jeunes gens, âgés de vingt et un ans au moins et de vingt-six au plus au 1er juillet de l'année du concours et pourvus du diplôme supérieur ou du certificat de fin d'études d'une école supérieure de commerce reconnue par l'Etat, qui désirent s'établir ou faire un apprentissage commercial dans un pays d'Europe ou hors d'Europe.

Les candidats doivent produire, outre les pièces visées plus haut : 1° le diplôme supérieur ou le certificat de fin d'études d'une école supérieure de commerce reconnue par l'Etat ; 2° une pièce constatant qu'ils sont libérés de tout service militaire actif,

Des exemplaires du règlement et des programmes des concours sont à la disposition des intéressés au ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, rue de Varenne n° 80.

Ces documents seront envoyés par la poste aux candidats qui en feront la demande au ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes (direction de l'enseignement industriel et commercial, bureau de l'enseignement commercial et des expositions).

NOUVELLES DU JOUR

Mesures vexatoires à l'égard des étudiants ecclésiastiques de Paris

Paris, 21 juin. — Le conseil d'Etat va être saisi, dit le *Figaro*, de demandes en annulation des décisions rendues par le Conseil de revision de la Seine à l'égard des membres du clergé catholique presque tous séminaristes qui, contrairement à la loi, ont été classés dans la première partie du contingent alors que leur qualité leur donne le droit à être assimilés aux dispenses conditionnelles dans la 2e partie.

Le *Figaro* ajoute que l'administration préfectorale use à l'égard des étudiants ecclésiastiques de mesures aussi vexatoires qu'illégales en faisant procéder, dans les établissements catholiques, à des appels nominaux pour s'assurer de la présence des jeunes gens ayant repris leurs études, après avoir accompli l'année de service qui leur est imposée par la loi.

La fête nationale de Jeanne d'Arc

Paris, 21 juin. — M. Edmond Thiaudière, président de la société l'*Alliance latine*, vient d'adresser à M. Dupuy, président du Conseil, une lettre par laquelle il lui fait connaître le vœu formulé à l'unanimité par la réunion très nombreuse et où se trouvaient des sénateurs, des hommes de lettres, des journalistes, des hommes politiques francophiles, d'Espagne, d'Italie et de Suisse, tous exprimant le désir que la Chambre adopte d'acclamation la fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme, votée par le Sénat.

Une couronne déposée au pied de la colonne Vendôme

Paris, 21 juin. — Une couronne a été déposée aujourd'hui au pied de la colonne Vendôme.

Elle portait cette inscription : « Aux héros de Waterloo, 18 juin 1815 ». La couronne a été enlevée par la police.

L'anniversaire de la mort de l'étudiant Nuger à Paris

Paris, 21 juin. — Un certain nombre d'étudiants organisent, pour le 2 juillet, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de leur camarade Nuger, une grande manifestation au Quartier Latin.

Une souscription est ouverte pour l'achat d'une gigantesque couronne de fleurs d'une valeur de 1,000 francs. Cette couronne sera portée à la gare de Lyon et escortée par tous les étudiants et une délégation l'accompagnera à Clermont-Ferrand, où Nuger est inhumé.

Le mariage civil en Hongrie

Paris, 21 juin. — Une dépêche particulière annonce que la Chambre des Magnats, revenant sur son premier vote, a adopté à 3 voix de majorité le projet de loi relatif au mariage civil obligatoire.

Cinq enfants et un cocher noyés à Vienne

Vienne, 21 juin. — Une charrette, transportant 5 enfants, a versé dans l'Elbe. Les cinq enfants et le conducteur se sont noyés.

Troubles à Catane — Un duel

Catane, 21 juin. — Un duel a eu lieu hier à la suite d'une très vive polémique sur la condamnation de M. de Felice, entre un étudiant et l'assesseur communal de Catane. L'étudiant a été grièvement blessé.

Dans la soirée, ses camarades ont organisé devant l'hôtel-de-ville une manifestation aux cris de : Vive de Felice ! A bas Crispi ! La police a opéré une quinzaine d'arrestations.

Le congrès des jurisconsultes catholiques

Paris, 21 juin. — Jeudi s'est ouvert le dix-huitième congrès des jurisconsultes catholiques, à l'Institut catholique, rue de Vaugirard, sous la présidence de M. Lucien Brun, sénateur.

Les travaux du congrès sont divisés en deux parties : 1° les principes généraux et l'étude spéciale de quelques impôts; 2° les questions actuelles.

La première catégorie appellera la discussion sur les tendances socialistes, la nécessité de protéger la famille; l'impôt sur le revenu, les droits établis contre les congrégations.

La seconde portera sur les décrets relatifs aux fabriques, les inhumations, les secours accordés par les communes aux écoles libres.

La messe d'ouverture a été dite par Mgr d'Hulst, qui a adressé aux jurisconsultes une allocution dans laquelle il a rappelé qu'il ne saurait y avoir d'opposition entre les droits de Dieu et le droit humain.

A 9 heures les congressistes ont commencé leurs travaux.

M. le comte de Luzay, ancien maître des requêtes, a présenté un rapport sur le budget; la dette est aujourd'hui de 37 milliards, tandis que celle de la Triplice n'est que de 30 milliards, actuellement le Français doit 102 francs, alors que l'Anglais ne doit que 75 francs, l'Italien 63 et le Russe 25.

Le congrès a continué pendant toute la journée; il reprendra vendredi et se terminera samedi par une messe à Montmartre.

Incendie dans une mine. — 4 morts

Birmingham (Alabama), 21 juin. — Un incendie a éclaté dans les mines de Maryiee, causant la mort de quatre mineurs. Plusieurs autres personnes ont été à demi asphixiées.

Les drames de la mer. — Six hommes noyés

San-Francisco, 21 juin. — La goëlette de pêche *Unga*, de notre port, surprise par le typhon sur les côtes du Japon, a coulé bas. Les six hommes d'équipage ont été noyés. On est inquiet au sujet des six autres bateaux.

Un attentat à Rambouillet

Rambouillet, 21 juin. — Un malfaiteur resté inconnu a jeté hier soir un engin chargé d'un explosif par-dessus le mur de la propriété de M. Percheront de Saint-Cheron, beau-frère de M. Vian, ancien député, à neuf heures du soir. L'engin a fait explosion sans blesser personne.

Au conseil des ministres

Paris, 21 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

LA RÉFORME DU RÉGIME DES BOISSONS. — Le ministre des finances a entretenu le conseil du nouveau projet de réforme du régime des boissons qu'il déposera dans quelques jours.

LE VOYAGE DE M. CARNOT A LYON. — Dans le voyage qu'il doit faire à Lyon samedi prochain, le président de la République sera accompagné de M. Ch. Dupuy, président du conseil.

L'INTERPELLATION THIERRY CAZES. — Le conseil s'est occupé des questions à l'ordre du jour des Chambres et notamment de l'interpellation sur les menées de l'enseignement qui vient en discussion aujourd'hui.

LES AFFAIRES ALGÉRIENNES. — La Chambre sera saisie d'une proposition de M. Argeliès tendant à nommer une commission d'enquête parlementaire sur les affaires algériennes, afin de vérifier les griefs d'un certain nombre de pétitionnaires. Si ces griefs se sont adressés à la Chambre, le gouvernement se déclarera opposé à cette enquête qui ne pourrait que provoquer une agitation fâcheuse dans le monde musulman et qui serait sans doute inutile, les questions signalées par les pétitionnaires pouvant être résolues par la voie administrative ou judiciaire sans difficulté et à la satisfaction, pour le surplus, du grand nombre de propositions intéressant l'Algérie qu'étudient des commissions spéciales.

Nouvelles de Tombouctou

Paris, 21 juin. — M. Delcassé, ministre des colonies, a reçu de M. Grodet, gouverneur du Soudan, un télégramme daté de Kayes, 20 juin, dans lequel il annonce avoir reçu des nouvelles du lieutenant colonel Joffre à la date du 4 de ce mois. La situation était très bonne à Tombouctou. Deux nouveaux postes ont été installés, l'un à El-Qualedji, en face et au nord de Safay, l'autre à Salafere, au confluent de la Barra Isaac du Koli-Koli. Le chef d'une fraction des Kounias, établie sur la rive droite du Niger, au coude Bourroum, a fait sa soumission.

La misère en Sicile

Rome, 21 juin. — Le journal *Roma* reçoit les nouvelles suivantes, qui confirment celles que nous avons données déjà sur la situation en Sicile :

« A Nicosie, province de Catane, après une démonstration en faveur de M. Crispi à la suite de l'attentat, les placards suivants ont été affichés : « Vive de Felice ! Mort à Crispi ! A bas la canaille et les lâches ! » A Favara, la misère et l'agitation augmentent. Le manifeste suivant a été affiché dans la ville :

« Compagnons,

« Nous sommes à la veille de mourir de faim. Il ne nous reste qu'à voir périr ceux qui nous sont chers sans même pouvoir espérer du secours. Le gouvernement se moque de nous. Notre cas est désespéré. Préférez-vous mourir par la faim ou par le plomb ? Les riches ont des bestiaux et des provisions. Armons-nous, combattons pour notre existence ! »

Des manifestes identiques ont été affichés à Palme-Grotte, Comitini, Vallarosa, Lercara, etc. Dans plusieurs autres villes, on a placardé des manifestes ainsi conçus :

« Frères! Nous préférons mourir par les balles plutôt que par la faim! Vive la révolution! » Une lettre de Favara annonce que la situation est terrible. Les mineurs promettent de s'insurger. On attend la venue des troupes. La situation est très menaçante.

Proposition d'arbitrage

Washington, 21 juin. — M. Allison a proposé aujourd'hui au Sénat la conclusion d'une entente avec la Grande-Bretagne obligeant les Etats-Unis et l'autre partie contractante à soumettre à l'arbitrage tous les différends qui pourront survenir entre les deux nations pendant une période de vingt cinq ans.

Un financier condamné

New-York, 21 juin. — M. Wiman, financier bien connu, est condamné à cinq ans de travaux forcés pour faux. Il subira sa peine à Sing-Sing.

Les courses du Bois de Boulogne

Paris, 21 juin. — Prix de Villeneuve-l'Etang : 1er, Master Tom; 2e Caravelle, 3e, Astrapa. — Prix de Pontchartrain : 1er, Le Stagirite; 2e, Slave; 3e, Bayan. — Prix de Louveciennes : 1er, Dormeuse; 2e, Faultless; 3e, Spartacus. — Prix de Rocquencourt : 1er, Le Volga; 2e, Vigoureux; 3e, Vendéenne. — Prix de Bel-Ebat : 1e, Frida; 2e, Too Soon. — Prix Marnes : 1er, Lobélia; 2e, Velleda; 3e, Barbara. — Courses anglaises à Ascot. Prix New Stakes : 1er, Kissing-Cap; 2e, Cheery; 3e, Kirconell.

Situation météorologique. — Roubaix, 22 juin. — Hauteur barométrique 766 Température A sept heures du matin 15 degrés au-dessus de zéro A une heure du soir 22 degrés au-dessus de zéro A cinq heures du soir 20 degrés au-dessus de zéro.

Paris, 21 min. — Nous voici enfin en été. Nous y sommes entrés ce matin, à onze heures six. Souhaitons que la saison nouvelle nous console un peu du détestable printemps que nous avons subi. Le soleil s'est levé à trois heures cinquante-huit. Il s'est couché à huit heures cinq; il en a été de même hier et il en sera de même demain. Ce n'est qu'à partir de samedi que les jours commenceront à diminuer d'une minute. Le soleil se lèvera ce jour-là à trois heures cinquante-neuf. Il continuera jusqu'au 1er juillet de se coucher à huit heures cinq.

— Voici, d'après le bureau central météorologique, l'état général de l'atmosphère, aujourd'hui, jeudi 21 juin : Le baromètre reste élevé sur l'Europe occidentale et atteint 770 mm. en Gascogne. Une vastezone de pression inférieure à 760 mm. s'étend sur le nord et l'est du continent (Moscou 740 mm.